

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [mylene-dubois-csscdr-gouv-qc-ca](#)

<https://www.cadre21.org/membres/ec3a606ebf2d7629da3cae9a>

Date d'obtention : 2024-11-26 02:08:50

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Qu'elle vise à uniformiser les pratiques entre les divers intervenants ayant à traiter de telles situations et entre les écoles.

Qu'elle permet une efficacité et une rapidité limitant la propagation.

Qu'elle permet de supporter les intervenants scolaires qui ne se sentent pas nécessairement outillés à faire face à ces situations.

Qu'en aucun cas elle n'implique un visionnement de contenu.

Qu'elle évite de faire des erreurs pouvant nuire à la police ou au DPCP.

Qu'elle permet une récolte d'information précise et exhaustive concernant le contexte, la nature, les intentions et l'étendue. La gravité est donc évaluée.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Le fait de savoir que cette trousse existe permet d'agir rapidement, en confiance, étape par étape.

Mes futures interventions seront donc structurées dans le qui, quoi, où, quand, comment et pourquoi.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Maintenir le canal de bienveillance, tout en appliquant les étapes de la méthode Sexto jusqu'à ce que la police prenne la relève.

Ne jamais regarder quelconque contenu, même si ce n'est qu'une discussion.

Si un acte malveillant est suspecté, ne pas questionner l'élève, prendre son téléphone et référer la situation à la police.